



**Association des amis
du vieux château de Gençay**

Règlement du concours de dessins et de photographies, juillet-août 2024

Présentation

L'Association des amis du vieux château de Gençay propose un concours divisé en deux catégories, du samedi 20 juillet au mardi 20 août 2024 :

- un concours de dessins ouvert à toute personne physique de moins de 14 ans.
- un concours de photographies ouvert à toute personne physique de plus de 14 ans, y compris adulte.

Thématique

« Ah, mon beau château ! ». Objectif : représenter et mettre en valeur de manière originale l'architecture générale ou des éléments architecturaux du château de Gençay, en se limitant à l'extérieur.

Conditions de participation

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement par le Participant.

Le Participant doit être l'auteur de la photographie ou du dessin qu'il soumet à l'association. Une seule participation est acceptée par Participant.

Le Participant accepte l'utilisation non lucrative de la photographie ou du dessin qu'il soumet : sa diffusion sur le site et les réseaux sociaux de l'association lors de l'annonce des résultats, ou son exposition temporaire.

Modalités de participation

CONCOURS PHOTOS : La photographie doit être produite à l'aide d'un téléphone ou d'un appareil photo numérique. Elle est à fournir au format numérique « .jpeg » et ne doit pas être retouchée, ni faire l'objet d'un montage. Si le cliché laisse apercevoir une autre personne (adulte ou enfant), le participant doit avoir l'autorisation écrite de cette personne afin de l'utiliser.

CONCOURS DESSINS : Le dessin est à produire en technique libre mais il ne doit pas dépasser les dimensions d'une feuille A4. Il est à fournir au format numérique « .jpeg », après avoir été scanné ou photographié.

Les participations sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : contact@chateaugency.fr
Elles devront être accompagnés des coordonnées des participants : nom, prénom, date de naissance pour les moins de 14 ans et adresse mail valide.

Les participations arrivées après la date de clôture, le mardi 20 août 2024 à 23h59, ne seront pas acceptées.

Désignation des gagnants

Le Bureau de l'association des amis du vieux château préside, participe et compose le jury. Quelques membres actifs seront sélectionnés pour l'occasion.

Les dessins et les photographies seront jugés sur la base de leur pertinence et de leur originalité.

L'association se réserve le droit d'invalider une participation en cas de fraude au règlement ou d'exclure les dessins et photographies portant atteinte à l'ordre public.

Les Lauréats seront informés entre le 22 et 26 août 2024. Tous les participants seront remerciés pour leur participation.

Lots à gagner

Le concours sera doté de différents lots en fonction des catégories, pouvant porter sur : l'histoire et l'architecture du site, l'histoire médiévale, l'histoire de France ou encore la localité. L'association ne peut en estimer la valeur exacte. Elle se réserve le droit de les constituer avec la participation des commerces locaux ou de dons.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Protection des données à caractère personnel

Le Participant accepte que l'association le contacte par mail pour l'informer de la prise en compte de sa participation puis des résultats ; ses coordonnées ne seront pas conservées par la suite.

Le nom du Participant peut être cité lors de la mise en avant des résultats.